



Assemblée générale

Distr.  
LIMITEE

A/44/L.27/Add.1  
22 novembre 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session  
Point 28 de l'ordre du jour

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

Afghanistan, Albanie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Australie, Autriche, Bénin, Botswana, Burundi, Cameroun, Canada, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guinée, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malaisie, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Panama, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tchécoslovaquie, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Vanuatu, Viet Nam, Yougoslavie, Zambie et Zimbabwe : projet de résolution

Soutien international de l'élimination de l'apartheid en Afrique du Sud par la voie de négociations véritables

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution :  
Barbade, Bulgarie, Espagne, France, Haïti, Jamaïque, Maroc, Mongolie, Myanmar, Pakistan, Pérou, Samoa, Suriname, Suède et Turquie.

-----

